

Abus de confiance dette loyer

Par kiamaï, le 04/02/2010 à 15:16

Bonjour,

Je vous contacte car en 2007 j'ai aidé un couple d'ami qui avait des difficulté a trouvé un logement car revenu trop bas, en m'inscrivant comme colocataire, ce qui les a permis de trouver un appartement. Quelques mois plus tard j'ai fait une lettre a l'agence que j'ai remis a ce couple afin que mon nom sois retirer du bail. ces derniers m'on confirmé quelques jours aprés que cela ete fait, ce qui était faux.

il y a quelques jour j'ai reçu un courrier sur mon lieux de travail me fesant part d'une condamnation au tribunal datant du mois d'octobre 2009 pour une dette de loyer de 3500euros.

Le couple s'etant séparé c'est la femme qui a gardé l'appartement et ne m'a jamais informé de cette procedure qui etait encours .

J'ai contacté le cabinet mandaté pour cette dette mais ils me disent que je dois payer. Que faire pour annuler cette dette et ce jugement en mon encontre, sachant que je ne savais meme pas que j'etais convoqué devant le tribunal puiqu'elle ne m'a pas informé. Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par fif64, le 04/02/2010 à 17:02

Votre courrier était il avec LRAR ? Si oui, vous avez la preuve d'avoir fait la demande, ce qui est déja un bon début.

Si non, c'est mal parti...